

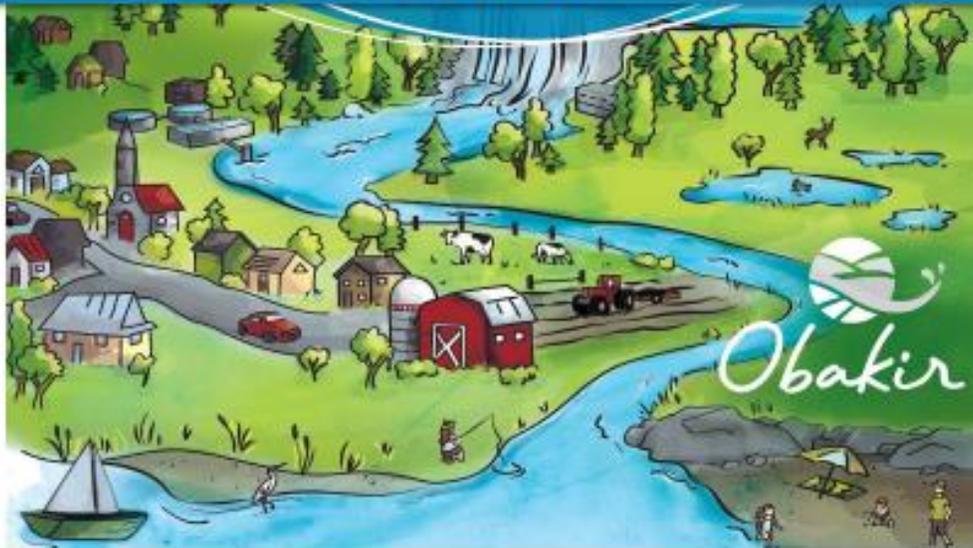
Table de concertation de l'OBAKIR

Assemblée de reconstitution

Lieu : Rencontre virtuelle, Zoom

Date : 25 février 2021

Heure : 8 h 30 à 12 h 30



Atelier sur les changements souhaités

Lors de l'assemblée de reconstitution de la Table de concertation de l'OBAKIR de février 2021, les participants, séparés par regroupement de bassins versants, ont été invités à présenter les changements souhaités concernant les enjeux prioritaires dans leur localité. Voici les grands points soulevés lors de cet échange.

Ouest (bassins versant des rivières St-Jean et Ouelle; bassin versant côtier La Pocatière)

Destruction des milieux humides

- (1) Poursuivre la sensibilisation sur les milieux humides et hydriques et l'échange d'informations, afin d'expliquer leurs services écologiques, notamment les approches préconisées en milieu agricole. (2) Poursuivre les travaux d'aménagement (BR, etc.).
- Sensibiliser les agriculteurs à la conservation des milieux humides en les rencontrant.
- (1) Poursuivre le contrôle des PEE, soit la saine gestion des colonies connues; (2) Faire une meilleure identification des milieux humides.
- Évaluer la durabilité de l'exploitation de la tourbière et s'assurer que les aménagements sont adéquats, afin d'atténuer certains irritants (restauration, poussière, etc.).
- Trouver une approche pour faciliter les changements de pratiques / mentalités des agriculteurs concernant la conservation des zones inondables (ZI) avec les conditions météo exceptionnelles (sécheresse).

Contamination de l'eau

- (1) Identifier les zones problématiques (prioritaires d'intervention) en lien avec la pollution diffuse, voir pour des récompenses (compensations) avec la bourse du carbone; (2) Avoir plus de données afin de cibler les zones prioritaires.

Érosion

- Sensibiliser les usagers du territoire sur la question de garder les sols en place, soit de limiter l'érosion des terres agricoles qui contaminent la qualité de l'eau (aménagement de bandes riveraines élargies avec de l'aide financière aux producteurs).

Perte d'habitat faunique

- Corriger les problèmes de sédimentation, notamment, afin de protéger la rivière et la population de saumons de l'Atlantique qu'elle abrite; s'assurer d'une saine gestion de la rivière Ouelle (voir à la présence de refuges thermiques, par exemple) tout en y favorisant d'autres activités que la pêche.
- Mettre en valeur la chute (de la rivière Ouelle) qui est un ancien site de pêche au saumon (site abandonné), en en faisant une rivière à saumons sans pêche, pour l'appréciation du saumon. C'est-à-dire, une mise en valeur de façon durable.

Communication et sensibilisation

- Acquérir de nouvelles connaissances (notamment sur la sédimentation causée par les chemins forestiers) et les partager aux usagers concernés afin de les sensibiliser à la perte d'habitat (destruction ou altération de milieux humides naturellement colonisés par la faune et fréquentés par les usagers pour la pêche).
- Mieux communiquer nos actions et sensibiliser les autres usagers par rapport à celles-ci, à savoir que nous prônons la gestion durable, que les producteurs utilisent des méthodes établies, que nous avons des projets avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) (bassins de sédimentation) pour limiter les impacts de la récolte.
- Sensibiliser les citoyens municipaux à la protection de l'eau (notamment les secteurs industriel et municipal).
- Inviter la TC à créer un comité aviseur pour sensibiliser sur les problématiques de nos cours d'eau (sensibilisation citoyenne, consultation).

Centre (bassins versants des rivières Kamouraska et Fouquette; bassins versants côtiers St-Denis, St-Germain et St-André)

Destruction des milieux humides

- Améliorer le contrôle et les pratiques pour la gestion des zones inondables afin de conserver des habitats pour la faune et la flore tout en maintenant la sécurité publique. Par exemple, pour les travaux ou pour la maintenance des aboiteaux dans la zone inondable et les marais salés en périphérie et à l'embouchure de la rivière Kamouraska.
- Assurer la conservation des milieux humides littoraux, notamment de la zone à l'embouchure de la rivière Fouquette.

Approvisionnement en eau

- Travailler de concert avec les agriculteurs pour trouver une alternative à l'entretien "conventionnel" des grandes cultures et réduire le nombre d'interventions dans les cours d'eau en milieu agricole afin d'améliorer la qualité et la quantité d'eau disponible sur le territoire de la MRC de Kamouraska où l'on enregistre un déficit hydrique depuis plusieurs années.
- (1) Identifier des moyens de retenir l'eau plus longtemps dans le bassin versant avant qu'elle ne s'écoule dans le fleuve, afin d'assurer l'approvisionnement en eau (quantité et qualité) des municipalités limitrophes. (2) Trouvez des manières d'arrimer ce besoin avec les besoins économiques et les modes de gestion en milieu agricole et forestier (terres publiques et privées). Par exemple, la municipalité de Saint-Pascal a sa source d'eau potable en surface à même la rivière Kamouraska, celle-ci semble menacée par le manque de précipitations des dernières années.
- Assurer un approvisionnement en eau potable qui soit adéquat en quantité et en qualité à la municipalité de Saint-André.

Contamination de l'eau

- (1) Diminuer la charge en coliformes fécaux anormalement élevée des rivières Kamouraska et Saint-Denis, ainsi que dans l'eau souterraine. (2) Faire un suivi étroit de la qualité de l'eau de ces zones.
- Améliorer la qualité de l'eau du lac Saint-Pierre en (1) assurant un maintien de la mobilisation des riverains et (2) se dotant d'un prochain plan d'action dans la continuité des actions déjà entreprises par les propriétaires riverains (présents ou passés) du lac Saint-Pierre.
- Favoriser la mobilisation auprès des agriculteurs et améliorer la diffusion des expériences en ce qui a trait au changement des pratiques agricoles (intervention dans les cours d'eau, gestion des besoins en eau, techniques culturales) afin de contrer l'érosion, la contamination et les problèmes de rétention d'eau au champs.
- Améliorer le suivi de la qualité de l'eau dans la frange de l'estuaire moyen. Par exemple, mettre en place une stratégie de collecte de données à l'embouchure des rivières.
- Mettre en place un mécanisme pour informer les nouveaux propriétaires riverains des bonnes pratiques et des règlements en vigueur afin de limiter l'apport de contaminant; (2) Sensibiliser les usagers du lac Saint-Pierre, dont le nombre est amené à augmenter avec l'aménagement d'une nouvelle entrée public du côté de Mont-Carmel, aux risques d'invasion par les plantes exotiques envahissantes (PEE).
- (1) Limiter l'aggradation du lit de la rivière, soit l'apport de sédiments qui s'accumulent et empêche le libre écoulement du cours d'eau en période de crues (cause débordements / inondations) et stimule la production de périphyton pendant la saison de croissance, dont les colonies prennent de l'expansion d'année en année, au niveau des municipalités de Saint-Bruno et Saint-Denis; (2) Offrir des solutions à la contamination des puits de surface par le manganèse et l'arsenic.

Destruction des milieux humides

- Assurer la conservation et le maintien des milieux humides, particulièrement à la marge entre la terre et le fleuve Saint-Laurent et améliorer la concertation des acteurs (MRC, gouvernement du Québec et du Canada).
- Faciliter l'arrimage entre les Plans directeurs de l'eau (PDE) et Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) ou encore trouver un autre moyen de mettre en œuvre ces outils. Favoriser la protection des milieux humides afin qu'ils participent à la régulation des débits d'eau (inondation, sécheresse).
- Avoir une vision globale et régionale de la connectivité des habitats en zone humide pour améliorer la biodiversité.
- Maintenir des milieux humides viables (lutter contre l'assèchement), assurer une saine gestion entre les besoins en tourbe et l'exploitation / disponibilité des tourbières et faciliter la restauration des anciennes tourbières (sites orphelins).
- Sensibiliser et améliorer les connaissances des propriétaires forestiers quant aux milieux humides présents sur leurs terres et ainsi faire un changement de paradigme entre ne rien faire et le fait de protéger l'intégrité écologique de ces milieux. Rester attentif aux changements de pratique que l'arrivée de l'agriculture du Frêne pourrait apporter chez les forestiers.

Approvisionnement en eau

- Améliorer la sensibilisation et la mobilisation auprès des agriculteurs, en vue d'améliorer la qualité de l'eau, notamment souterraine.
- Assurer l'approvisionnement en eau (qualité et quantité) est vu comme un enjeu intégrateur. En effet, pour assurer l'approvisionnement d'une eau de bonne qualité de l'eau, il est question de connaître, de contrôler et de diminuer les sources de contamination. Également, pour assurer l'approvisionnement de l'eau en quantité, il est notamment question de protéger et restaurer les milieux humides. En plus d'améliorer notre résilience face aux changements climatiques et de limiter les pénuries d'eau chez les agriculteurs.

Contamination de l'eau

- Continuer d'améliorer la gestion du lixiviat et des eaux contaminées qui s'écoulent des tourbières; drainage et plan de restauration (remouillage); travailler en partenariat avec les différents acteurs.